

PROCES VERBAL
de la séance du 18 septembre 2026
À 20h00 à la grande salle de Montcherand

Présidence : M. Arnold Poot

Scrutateurs : Mmes Cora Pasteur et Rachel Goy

Secrétaire : Mme Isabelle Capt

Membre(s) excusé(s) : Mmes Nicole Rouiller, Sandrine Celi, Floriane Gloor et Emma Jane Farrelly, MM. Boris Quinodoz et Jean-François Martin

Membre(s) absent(s) : M. Pierre Moulinneuf

Comité de direction : Présent in corpore

Il est 20h00 quand **M. Arnold Poot, président**, ouvre la première assemblée du Conseil intercommunal de la législature 2026-2031. Il souhaite la bienvenue à tout le monde et demande aux personnes qui prendront la parole de bien vouloir donner leur nom ainsi que leur commune au début de leur prise de parole pour faciliter le travail de la secrétaire.

Il rappelle également que la séance est enregistrée, et que cet enregistrement sera détruit une fois le PV adopté.

Opérations statutaires

Appel nominal

Le président explique que la secrétaire appellera les membres du Conseil intercommunal de l'ASiOR, puis les suppléants si des membres sont absents. Les personnes qui ne sont pas encore assermentées ne seront pas appelées puisqu'elles seront assermentées plus tard.

Il demande ensuite à **Mme Isabelle Capt** de procéder à l'appel des délégués fixes et variables qui ont déjà été assermentés.

L'appel fait état de la présence de **21 délégués** sur 28 ; 9 communes sur 10 sont représentées. Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Adoption des procès-verbaux des séances du 30 avril et du 19 août 2026

Les PV des séances du 30 avril 2026 et du 19 août 2026 (installation des autorités) étaient disponibles sur le site de l'ASiOR, **le président** demande s'il y a des questions ou remarques.

Mme Corinne Ruprecht mentionne que dans le PV de l'installation des autorités il y a 2x la page 2. **La secrétaire** mentionne que cela a été corrigé et que les PV originaux sont corrects.

Les PV du 19.08.2026 (avec la modification de la numérotation des pages) et du 30.04.2026 sont acceptés à l'unanimité avec une abstention.

Courrier

Aucun courrier n'a été reçu.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité tel que présenté, soit :

1. Assermentation
 2. Préavis no 01/26 « Budget 2027 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
 3. Préavis no 02/26 « Demande d'autorisation générale de statuer pour la législature 2026-2031 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
 4. Préavis no 03/26 « Indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote
 5. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la commission thématique des bâtiments
 6. Communications du bureau du Conseil intercommunal
 7. Communications du Comité de direction
 8. Questions et propositions individuelles.
-

1. Assermentation

Le président procède à l'assermentation devant l'assemblée debout conformément à l'article 8 du Conseil intercommunal des membres qui étaient absents lors de l'installation des autorités par le préfet le 19.08.2026, soit **Mmes Valérie Lambercy et Sophie Dumoulin** (du CODIR) et **M. Vincent Guyon**.

Avec ces assermentations, le nombre de membres passe à **23** et le CODIR est in corpore.

Le président demande aux membres du CODIR de se présenter et de dire dans quels départements chacun travaille.

Olivier Petermann, syndic de Lignerolle et président du CODIR - Commissions stratégique, des finances et des bâtiments

Nicolas Repond, Municipal d'Orbe et vice-président du CODIR - Commissions stratégique et des finances

Loïc Merminod, Municipal de Rances - Dicastère des transports

François Vallotton, Municipal d'Agiez - Commission des transports

Sophie Dumoulin, Commune de l'Abergement - Commission organisation

Sébastien Meylan, Commune de Arnex sur Orbe - Commission organisation

Laetitia Comte Piquero, Commune des Clées - Commission des bâtiments

Sarah Giroud, Commune de Sergey - Commission des bâtiments

Swen Schneider, Commune de Montcherand - Commission des bâtiments

Anne Baumann, Commune de Valeyres sous Rances - Commissions des finances et stratégique

M. Poot mentionne également la présence de **Mme Carole Pose**, secrétaire du CODIR, de **Mme Isabelle Capt**, secrétaire du Conseil intercommunal, de **M. Patrick Tharin**, directeur de l'établissement secondaire, de **Mme Sonia Gloor**, directrice de l'établissement primaire et de la boursière **Mme Line Cottens**.

2. Préavis no 01/26 « Budget 2027 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le rapport étant disponible depuis le lundi 14 septembre sur le site de l'ASIOR, **Mme Cora Pasteur**, présidente de la commission, procède à la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du CODIR.

La discussion est ouverte, chapitre par chapitre.

Au chapitre « secondaires », **Mme Jenny Lenoir** demande si les élèves de 11S pourraient être mis à contribution pour aider à l'organisation de leur bal de fin d'année, notamment car il y a une augmentation des coûts pour cette manifestation au budget 2027.

Mme Baumann répond que les personnes qui organisaient ce bal et qui assuraient la présence d'adultes de 19h00 jusqu'à environ 2h00 étaient jusqu'alors uniquement défrayées. Il a été décidé de rémunérer dorénavant les personnes qui s'investissent pour cette soirée, ce qui explique l'augmentation du budget. **M. Petermann** ajoute que cette soirée est pensée pour les élèves, que c'est une fête pour eux et que le but est qu'ils soient totalement libres de profiter de ce moment, ils ne sont donc pas mis à contribution.

Au chapitre « primaires ongles bâtiments scolaires », **Mme Amélie Hautier** demande pourquoi le loyer de l'école en 2027 à Lignerolle est identique à celui de 2026, alors même qu'il n'y a plus de classes dans le bâtiment.

M. Petermann répond qu'en l'an 2000, la Commune de Lignerolle a investi dans les deux classes et que l'amortissement et une part d'intérêts doivent encore être payés jusqu'en 2031. Toutefois, au moment d'ouvrir la garderie qui remplacera les classes, l'ASIOR cessera de payer ce loyer car l'affectation du bâtiment aura changé. **Mme Baumann** complète en mentionnant que dans le document « commentaires » annexé au budget, il y a le détail de tous les comptes. Dans le document « communes », il y a une feuille nommée « loyer » qui mentionne comment sont construits les loyers, à savoir si ceux-ci représentent des amortissements, des intérêts, etc. Il est également mentionné jusqu'à quand ces loyers sont dûs.

Le président ouvre la discussion générale sur le rapport.

Mme Lenoir a une question concernant le coût des transports pour les activités du primaire. Il y avait CHF 32'000.- l'année dernière et maintenant elle ne trouve plus que CHF 26'000.-, elle se demande si le budget a changé ou s'il lui manque une information concernant ces transports. **Mme Baumann** répond que rien n'a changé, le montant total a été réparti entre différents comptes à cause de MCH2. Il n'y a donc pas de diminution de budget pour les activités.

La parole n'étant plus demandée **le président** clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- Le préavis no 01/26 « budget 2027 » ;
- Le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- Que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. Le budget 2027 est adopté tel que présenté
2. La participation des communes pour l'année 2027 s'élève à CHF 5'446'597.30

Le préavis est accepté à l'unanimité.

Mme Baumann précise encore, suite à la discussion sur le montant des transports scolaires, que non seulement il n'y a pas eu de diminution de budget, mais une augmentation car l'augmentation du prix de l'essence avait été anticipé.

3. **Préavis no 02/26 « Demande d'autorisation générale de statuer pour la législature 2026-2031 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote**

Le rapport étant disponible depuis le lundi 14 septembre sur le site de l'ASIOR, **Mme Cora Pasteur**, présidente de la commission, procède à la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion et des finances qui sont identiques à celles du CODIR.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- Le préavis no 02/26 « Demande d'autorisation générale de statuer pour la législature 2026-2031 »
- Le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

1. D'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de statuer sur des dépenses extrabudgétaires, jusqu'à CHF 25'000.- par cas.

2. D'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de statuer sur l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers, jusqu'à CHF 50'000.- par cas.
3. D'accorder au Comité de direction, pour la durée de la législature 2026-2031, une autorisation générale de reconduire les emprunts arrivant à échéance.
4. Les dépenses des points 1 et 2 seront financées par la trésorerie courante.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

4. Préavis no 03/26 « Indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031 », rapport de la commission de gestion et des finances, discussion et vote

Le rapport étant disponible depuis le 14 septembre sur le site de l'ASIOR, le président invite **Mme Cora Pasteur**, présidente de la commission, à procéder à la lecture des conclusions de son rapport qui sont identiques à celles du préavis.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil intercommunal, considérant :

- Le préavis no 03/26 « Indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction de l'ASIOR, législature 2026-2031 » ;
- Le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- Que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- De fixer les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du comité de direction conformément aux montants proposés dans le présent préavis.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

5. Nomination d'un membre et d'un suppléant à la commission thématique des bâtiments

Le président informe que deux erreurs ont été commises lors de l'installation des autorités du 19 août 2026 au niveau des membres de la commission des bâtiments. En effet, **M. Damien de Froment** (Lignerolle) a été nommé comme membre et **Mme Laurence Nicole** (Lignerolle) comme suppléante de la commission des bâtiments. Cependant, ces deux personnes, que **le président** remercie, sont des suppléants de leur commune pour l'ASIOR et ne peuvent donc pas être nommées dans une commission.

Le président attend les propositions de l'assemblée pour un nouveau membre et un suppléant pour cette commission, qui sera active pour les 5 ans de législature. Il rappelle que

Mmes Amélie Hautier (Lignerolle), Floriane Gloor (Orbe), Carine Gigandet Monnier (Sergey) et M. Julien Prata (Orbe) en font déjà partie.

Mme Lina Li Puma propose **Mme Sandrine Celii** de Orbe comme membre. Celle-ci a déjà donné son accord par écrit étant donné qu'elle est absente ce soir.

Mme Rachel Goy de Montcherand s'annonce comme suppléante.

Ces personnes sont nommées par applaudissement.

6. Communications du bureau du Conseil intercommunal

Il n'y a pas de communications.

7. Communications du Comité de direction

M. Petermann cède la parole à **M. Sébastien Meylan** qui fait un point sur les devoirs surveillés et la cantine. **M. Meylan** informe que cette année il y a 4 classes de devoirs surveillés, soit les lundis et mardis au Pré-genevois et à Chantemerle. Pour la cantine, il y a 2 nouvelles surveillantes car les anciennes ont démissionné à l'été. C'est une phase de réglage pour le moment, chaque jour il y a entre 36 et 56 enfants présents. Il précise encore que les directives des écoles sont suivies aussi à la cantine, et que par conséquent les élèves n'ont pas droit à leur portable durant la pause car la cantine fait partie de l'enceinte scolaire.

M. Petermann parle de la nouvelle commission stratégique. Il explique que, à l'époque, il y avait eu des études démographiques et que celles-ci ont sous-estimé le nombre d'élèves actuels. Il y a notamment un problème de place chez les secondaires, d'ailleurs un projet de construction d'un nouveau bâtiment est en cours. Toutefois, sur le chantier, la DGIP (direction générale des immeubles et du patrimoine) a entrepris des fouilles archéologiques qui devront certainement être plus conséquentes que prévues. Une solution pour les élèves du secondaire doit être trouvée rapidement et ne pourra attendre que le nouveau bâtiment scolaire soit terminé. C'est entre autres pour cette raison que la commission stratégique a été créée. Une des solutions trouvées pour absorber ce flux d'élèves serait d'ajouter un étage aux portacabines déjà présents dans la cour. Il annonce que le 12 novembre il y aura un conseil intercommunal extraordinaire pour proposer d'accepter une dépense pour le secondaire.

M. Petermann remercie les membres de leur confiance pour l'adoption des préavis de ce soir. Il remercie aussi la boursière, **Mme Line Cottens**, pour tout le travail accompli, surtout avec la mise en place de MCH2 car c'est un gros travail qu'elle a exécuté. L'assemblée l'applaudit.

Mme Baumann revient sur le préavis n° 11/23 relatif à l'achat de pupitres réglables en hauteur pour le secondaire. Un montant de CHF 350'000.- avait été demandé pour ce changement de tables sur 3 ans, et c'est finalement CHF 226'026.70 qui ont été dépensés, ce qui représente une économie de presque CHF 124'000.-.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Annick Lechevalier de l'Abergement demande s'il est normal que les parents doivent payer la séance de devoirs surveillés même si l'enfant est absent pour cause de sortie scolaire.

M. Meylan répond que c'est correct. Avant les parents payaient au trimestre, mais maintenant

le système oblige de saisir à la semaine, c'est donc CHF 7.- qui sont facturés pour chaque jour de devoirs surveillés, que l'élève y soit présent ou pas, conformément au règlement. Ces CHF 7.- tiennent déjà compte des camps, sorties scolaires etc.

Mme Eliane In-Albon informe que grâce à M. Denis Tschannen, des tables et chaises stockées à Orbe ont pu être données au Burkina Faso. Tout n'est donc pas systématiquement jeté et elle tenait à le préciser.

Mme Amélie Hautier demande si la commission stratégique imagine déjà faire des locaux scolaires plus grands que ceux prévus au vu de l'augmentation démographique ?

M. Petermann répond que le futur collège des secondaires répondra aux prévisions même à long terme, néanmoins au primaire il reste quelques classes disponibles mais c'est une réflexion qu'il faudra avoir rapidement.

Avant de clore la séance, **le président** rappelle la séance extraordinaire du 12 novembre 2026.

Il est 20h47, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président



Arnold Poot

La secrétaire



Isabelle Capt

Nb : L'usage du masculin dans ce texte est utilisé par souci de clarté et de lisibilité et inclut l'ensemble des genres.

Les procès-verbaux, préavis, rapports, motions, interpellations et communications sont disponibles sur le site internet www.asior.ch